

Communiqué de presse

19 septembre 2018 - N° 23

A.M. Best confirme la notation de solidité financière de SCOR à « A+ » et sa note de crédit émetteur à « aa- »

L'agence A.M. Best a informé SCOR de sa décision de confirmer la note de solidité financière du Groupe à « A+ (Supérieure) », ainsi que la note de crédit émetteur du Groupe à « aa- ».

Selon A.M. Best, cette décision reflète : « *la qualité du bilan de SCOR, jugée très élevée, ainsi qu'une performance opérationnelle élevée, un fonds de commerce très profond et un risk management de très haut niveau.* »

A.M. Best ajoute que « *la qualité du bilan de SCOR est démontrée par une solvabilité à fin 2017 qui se situe au niveau le plus élevé, mesurée par le ratio de capitalisation « Best's Capital Adequacy Ratio ».* A.M. Best s'attend à ce que « *la solvabilité se maintienne à l'avenir au niveau le plus élevé, avec un faible degré de volatilité, compte tenu de l'appétit au risque prudent de SCOR et d'un programme de rétrocession très complet destiné à protéger son capital.* »

L'agence conclut que « *SCOR est un réassureur global de tout premier plan, qui bénéficie d'une excellente diversification en termes de lignes de produits et de géographies. La grande qualité du fonds de commerce global du groupe, sa capacité à nouer des relations commerciales de long terme, et son expertise technique permettent à SCOR de gérer efficacement les cycles de marché de la réassurance aux niveaux local et global.* »

Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, déclare : « *Cette confirmation de notre notation de la part d'A.M. Best souligne la pertinence de notre stratégie de réassureur global, indépendant, de premier plan. Elle prouve la pertinence de notre plan stratégique « Vision in Action », qui s'appuie sur la profondeur de notre fonds de commerce, un appétit au risque maîtrisé, une forte diversification de nos activités par géographie et par lignes de métier, un modèle économique équilibré entre réassurance Vie et réassurance de Dommages, une protection du capital de haut niveau, une flexibilité financière très élevée et le développement d'outils de modélisation utilisant des technologies de pointe.* »

Le communiqué de presse publié par A.M. Best peut être consulté sur le site Internet de l'agence, à l'adresse suivante : <http://www.ambest.com>.

*

* *

Communiqué de presse

19 septembre 2018 - N° 23

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

mbouchon@scor.com

Ian Kelly

Directeur des Relations Investisseurs

+44 (0)203 207 8561

ikelly@scor.com

<http://www.scor.com/>

Twitter: [@SCOR_SE](https://twitter.com/SCOR_SE)

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2017 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 février 2018 sous le numéro D.18-0072 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».